

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 1 of 12

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Numéro de la matière : 1181243

Nom commercial : 1264115
DSDC 12 64115 BLEU 5KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de revêtements céramiques et de préparations pour la décoration, destinés à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro Spain, S.A.
Carretera Valencia-Barcelona Km 61,5
12550 Almazora (Castellón)

Téléphone : +34964504450
Téléfax : +34964504421
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : gestion.msds@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC Numéro local : +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International : +(1)-703-527-3887 appelez gratuitement

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Ce document a été conçu dans le but exclusif de se conformer à l'obligation de communiquer des informations en aval dans la chaîne d'approvisionnement telle qu'énoncée à l'article 32 du règlement REACH car ce produit n'est pas classé et ne nécessite pas de fiche de données de sécurité.

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 2 of 12

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1272/2008 or 67/548/EEC

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 3 of 12

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 4 of 12

Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun. Pas de matières à signaler spécialement.
- Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 5 of 12

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: poudre
Couleur	: bleu
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: non applicable
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: non applicable
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Vitesse de combustion	: donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 6 of 12

Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non applicable
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non applicable
Propriétés explosives	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	: donnée non disponible
---------------------------	-------------------------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 7 of 12

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans des conditions normales.
Autres informations : Stable dans des conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 8 of 12

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit**

donnée non disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : donnée non disponible

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : donnée non disponible

Coefficient de partage: n- : non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 9 of 12

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**Produit:**

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible, Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU****ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR**

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 10 of 12

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A

Catégorie de pollution : N/A

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Interdiction/Restriction**

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 11 of 12

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Règlement (CE) n o 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

EU. REACH - ANNEXE XIV: LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone - ANNEXE I Substances réglementées visées par le règlement : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

96/82/EC : Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : 70: Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés.

État actuel de notification

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire
CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse
TSCA : Dans l'inventaire TSCA
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1264115		DSDC 12 64115 BLEU 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304455	Date de révision	16.06.2014
Version	2.0	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1181243	Page	Page 12 of 12

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.